

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 033-22**

**Le 14 mars, 2022**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
Pretium (Pretivm) Resources Inc. (PVG-PVG1)  
Plan d'arrangement (Suivi)**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 031-22 et de l'avis aux membres No. 2022-032 publiés le 11 mars 2022, le prix de clôture de Newcrest Mining Limited (ASX/TSX/PNGX : NCM) (« Newcrest ») en date du 11 mars 2022, est fixé à 24,00 \$ CA par action.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat PVG1 sera le suivant :

**NOUVEAU**            **40 actions ordinaires de Newcrest Mining Limited, une considération**  
**LIVRABLE PAR**       **en espèces de 925\$ CA, et une considération en espèces de 10,08\$**  
**CONTRAT:**           **CA équivalente à 0.42 (100 x 0.0042) actions ordinaires de Newcrest**  
                                 **Mining Limited basé sur le prix de clôture le 11 mars 2022.**

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 031-22 et dans l'avis aux membres No. 2022-032 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza  
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés